

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 1/11

BLQ 1800

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

BLQ 1800

UFI:

H600-606D-9002-5G50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

le liquide évaporateur

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de processus [PROC]

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/
revendeur):

MIG-O-MAT Mikrofügetechnik GmbH

Werksstraße 20

57299 Burbach

Téléphone: +49 (0) 2736 4154 0

Télécopie: +49 (0) 2736 4154 99

E-mail: info@mig-o-mat.com

Site web: www.mig-o-mat.com

E-mail (personne compétente): reach@tuvsud.com

TÜV SÜD Industrie Service GmbH -

Département de Service de l'environnement REACH -

Westend Straße 199 -

80686 Munich

Tél: +49 (0) 89 5791-3031

+49 (0) 89 5791 3031

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 (0) 89 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	D'après les données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Classification minimum.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Classification minimum.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 2/11

BLQ 1800

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
------	---------------------------------------

Consignes en cas de risques pour la santé

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
------	--

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
------	---

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
------	--

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
------	--

P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
------	--

Conseils de prudence Réaction

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
-------------	---

P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
-------------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®



Page 3/11

BLQ 1800

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7 Numéro d'identification UE: 603-117-00-0	propan-2-ol Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336)  Danger	> 85 - < 95 pds %
n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 Numéro d'identification UE: 603-002-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487297-23	ethanol Flam. Liq. 2 (H225)  Danger	> 5 - < 15 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO₂)

Eau en aérosol

mousse résistante à l'alcool

Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Produits de combustion dangereux

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 4/11

BLQ 1800

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

Veiller au retour de flamme.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel.

Procédures d'urgence:

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Combinaison de protection contre les substances chimiques

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

6.5. Indications diverses

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Classe de feu: B

Classe de température: T2

Groupe d'explosion: II A

Précautions pour la protection de l'environnement:

Voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 5/11

BLQ 1800

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	② 400 ppm (980 mg/m ³)
VLA (FR)	ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	① 1 000 ppm (1 900 mg/m ³) ② 5 000 ppm (9 500 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	500 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	140,9 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,96 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des mains: NBR (Caoutchouc nitrile)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de pénétration: > 480 min

Protection respiratoire:

Protection respiratoire A

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 6/11

BLQ 1800

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: comme: Alcool

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	non déterminé		② neutre
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	80 - 82 °C		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	13 °C		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	> 425 °C		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	2 - 12 Vol-%		
Pression de vapeur	5,7 - 43 hPa	20 °C	
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	0,78 - 0,79		
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	non déterminé		
Solubilité dans l'eau	non déterminé		② complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé		
Viscosité, dynamique	non déterminé		
Viscosité, cinématique	non déterminé		

9.2. Autres informations

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

9.2.1. Informations sur les classes de danger physique

Matières liquides inflammables:

Classe de feu: B

Classe de température: T2

Groupe d'explosion: II A

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 7/11

BLQ 1800

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5. Matières incompatibles

Métaux alcalins, Métal alcalino terreux

Aluminium, Comburant,

Amines.

aldéhydes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes

Gaz/vapeurs, inflammable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7
DL50 par voie orale: 5 045 mg/kg (Rat) Source: RTECS
DL50 dermique: 12 800 mg/kg (Lapin) Source: RTECS
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): 72,6 mg/L (Rat) Source: IUCLID
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6
DL50 par voie orale: =10 470 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Isopropanol Espèce: Cochon d'Inde non sensibilisant. Source: IUCLID

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 8/11

BLQ 1800

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7

CL50: 1 400 mg/L 4 d (poisson) Source: ECOTOX Database

CE50: 13 299 mg/L 2 d (crustacés) Source : IUCLID

Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7

Biodégradation: Oui, rapide

ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6

Biodégradation: Oui, rapide

Biodégradation:

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

log Pow: 0.05 (OECD 107)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets nocifs

Demande chimique en oxygène (DCO): 96 % TOD TOD: 2.4 g/g (Isopropanol)

Demande biochimique en oxygène: 49 % TOD TOD: 2.4 g/g (Isopropanol)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Liste de propositions pour nomenclature/appellation des déchets conformément à AAV:

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

07 07 04 * | Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

*: Soumis à une documentation.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

HP 3 | Inflammable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 9/11

BLQ 1800

Code des déchets conditionnement

07 07 04 * Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques





*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1987	UN 1987	UN 1987	UN 1987
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
ALCOHOLS N.O. S.	ALCOOLS, N.S.A.	ALCOHOLS N.O. S.	ALCOHOLS N.O. S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Danger n° (code Kemler): 33	Aucune donnée disponible	Remarque: Numéro EmS: F-E, S-D	Aucune donnée disponible
Code de classification: -			

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P5b Liquides inflammables

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Modifications éditoriales uniquement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 10/11

BLQ 1800

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DNEL	dose dérivée sans effet
ERC	catégorie de rejet dans l'environnement
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
PROC	catégorie de processus
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
RTECS	Registre des effets toxiques des substances chimiques
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
ZNS	système nerveux central

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	D'après les données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Classification minimum.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Classification minimum.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 sept. 2023

Date d'édition: 9 oct. 2023

Version: 5

MIG·O·MAT®

Page 11/11

BLQ 1800

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise
FS préparée par:
TÜV SÜD Industrie Service GmbH
Département des services environnementaux
Westend Straße 199
80686 Munich - Allemagne